

Année Universitaire 2021 - 2022
PASS / LAS /PASSERELLES

**A L'ATTENTION des ETUDIANTS ADMIS à poursuivre leurs études en
Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales ou Odontologie
(Rentrée Universitaire 2022/2023)**

**STAGE d'INITIATION aux SOINS
INFIRMIERS**

Conformément aux directives ministérielles, chaque étudiant déclaré admis en 2^{ème} année du diplôme de formation générale en sciences médicales ou odontologie doit effectuer, avant le début de la 2^{ème} année d'études, sous la conduite de cadres infirmiers, un stage d'initiation aux soins, non rémunéré, d'une durée de quatre semaines, à temps complet et de manière continue dans un même établissement hospitalier.

Les étudiants seront répartis en 3 groupes, et les stages se dérouleront respectivement :

1^{er} groupe :

Etudiants PASS admis au 1^{er} groupe d'épreuves (Grands admis) et étudiants admis en 2020/2021 n'ayant pas réalisé le stage aux soins infirmiers.

du Lundi 20 Juin au Vendredi 15 juillet 2022 inclus

2^{ème} et 3^{ème} groupes

Etudiants admis :

- PASS 2^{ème} groupe d'épreuves (Oraux).**
- LAS Admis 1^{er} groupe d'épreuves (grands admis).**
- LAS admis 2^{ème} groupe d'épreuves (Oraux).**
- Passerelles.**

Groupe 2 : du Lundi 18 juillet au Vendredi 12 août 2022 inclus

Groupe 3 : du Mardi 16 août au Vendredi 9 septembre 2022 inclus

Pour les 2^{ème} et 3^{ème} groupes, les étudiants seront répartis alphabétiquement dans les 2 périodes.

En raison de l'éloignement de leur domicile, les **étudiants domiciliés dans les DOM-TOM, en Corse** ainsi que les **étudiants de nationalité étrangère** seront **automatiquement affectés dans le 3^{ème} groupe.**
Ils sont priés de se faire connaître à la scolarité.

**AUCUNE PERMUTATION ENTRE
LES GROUPES N'EST AUTORISEE**

AUCUN CHANGEMENT DE SERVICE NE SERA ACCORDE

Les horaires des étudiants seront identiques à ceux du personnel infirmier : 6 h - 14 h et 12 h - 20 h du lundi au vendredi avec alternance matin et après-midi chaque semaine. Blouse blanche obligatoire.

La validation de ce stage infirmier est indispensable pour la poursuite des études médicales. Cette validation est établie sur avis du chef de service et du cadre infirmier responsable de l'étudiant.

Les étudiants seront affectés par la Faculté et par groupe dans chaque équipe de soins.

TRES IMPORTANT

1) Chaque étudiant doit avoir fourni au Service de la médecine Préventive un certificat de vaccinations contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite et l'hépatite B. Les étudiants qui ne seraient pas en mesure de justifier la mise à jour de leur état vaccinal, conformément au Code de la Santé Publique, devront impérativement faire procéder à ces vaccinations, par le médecin de leur choix, avant le début du stage obligatoire **(tout particulièrement pour l'hépatite B).**

2) Conformément à la loi 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire précise que doivent être vaccinés contre la COVID-19 (sauf contre-indication médicale reconnue) **tous et toutes les étudiant.e.s d'établissements préparant à l'exercice des professions médicales et autres professions de santé.**

Cette obligation s'applique aux stages mais également à la formation théorique.